



Edito : Du jamais vu ! - Promotions 2024 : encore et toujours l'opacité... - Accueil des stagiaires - Accueil des nouveaux arrivants dans les départements - Réforme des LP - Primes et indemnités - Brèves : Syndiquez-vous, Devenir DDFPT, AG de rentrée, Admission à la retraite, CLM, Postes à pourvoir.

Du jamais vu !

Nous espérons que vous avez tous pu profiter de vos vacances pour bien vous reposer, mais aussi et surtout pour faire le plein d'énergie qui nous est de plus en plus nécessaire pour être en capacité d'assumer toute la charge de travail qui nous incombe aujourd'hui.

Cette année, nous allons vivre une rentrée exceptionnelle. Oui, pour la première fois, comme vous le savez, nous n'avons toujours pas de ministre de l'Éducation Nationale. Nous pourrions considérer que ce n'est pas très important, que nous pouvons de toute manière fonctionner sans ministre, et même d'ailleurs sans la moindre hiérarchie. En effet, dans certains cas, il est évident que tout fonctionnerait beaucoup mieux sans ceux, certes peu nombreux mais très toxiques, qui cherchent à nous imposer des règles avec autoritarisme ! Malheureusement, le fait de ne pas avoir de ministre, semble nous contraindre à appliquer les réformes que nous avons combattues. En effet, pour la Rectrice, tout est bien calé, on continue comme cela était prévu, réforme des LP, choc des savoirs, Pactes, etc. Dans ces conditions, devons-nous accepter de faire cette rentrée comme si de rien n'était ???

Nous avons un chef d'État qui depuis le tout début de son premier mandat dirige la France de manière très autoritaire, sans jamais écouter, ni l'opposition politique, ni les organisations syndicales

qui représentent pourtant les salariés. C'est ce Président qui a fait le plus de mal au fonctionnement démocratique notamment dans la Fonction Publique en mettant en place une réforme pour faire taire les organisations syndicales, pour les écarter, pour les empêcher de vérifier les opérations de mobilités et de promotions.

Chers collègues, même si comme vous le savez, au SNETAA-FO, nous ne nous mêlons pas de politique politicienne, force est de constater aujourd'hui que nous avons à la tête de l'État un homme qui a perdu les élections politiques et qui œuvre quand même pour conserver le pouvoir... Vous l'aurez compris, nous ne sommes pas étonnés. Mais l'heure est grave. Le danger ne venait finalement peut-être pas seulement de là où certains l'avait annoncé... Non, nous ne devons pas accepter qu'un gouvernement illégitime maintienne toutes les mesures qui ont été combattues par les personnels et les parents d'élèves, prépare un nouveau budget d'austérité et organise cette rentrée scolaire en continuant d'appliquer ses mesures de destruction de l'École publique ! Le combat n'est pas perdu ! Nous devons continuer à le mener et à porter nos revendications notamment pour l'augmentation des salaires et l'amélioration de nos conditions de travail.

**Vous pouvez compter sur le SNETAA-FO !
Le SNETAA-FO compte sur vous !**

EM

Promotions 2024 : encore et toujours l'opacité...

Pour rappel, avec la Loi de transformation de la Fonction Publique d'août 2019, qui supprime notamment les Commissions Administratives Paritaires traitant de la mobilité et des promotions des personnels, les organisations syndicales ne sont plus en mesure de vérifier les décisions prises par l'Autorité académique... Coquilles, mauvaise connaissance de certains dossiers entraînant des décisions contestables, erreur de barème, etc. Que du déjà vu du temps des CAPA, mais que nous pouvions alors faire corriger... Concernant les promotions 2024, les publications ont eu lieu début juillet.

Si besoin, Vous pouvez consulter les arrêtés collectifs en ligne sur notre site internet :

PLP : [Hors Classe](#) ; [Classe Exceptionnelle](#)

CPE : [Hors Classe](#) ; [Classe Exceptionnelle](#)

Malheureusement, les représentants des personnels ne sont pas plus en mesure d'expliquer aux collègues pourquoi ils n'ont pas été promus, ni d'ailleurs pourquoi ils l'ont été. En effet, toutes ces opérations de gestion se font désormais dans l'opacité totale. Les barèmes permettant d'établir les tableaux de promotions, même s'ils ne servaient jusqu'alors que d'indicateurs, ne sont pas communiqués. Les organisations syndicales auront droit en début d'année à quelques statistiques, rien de plus...

Bien évidemment, nous félicitons les heureux promus, mais nous comprenons aussi le désarroi et la colère de ceux qui espéraient l'être et qui ne le sont pas. Oui, ils n'ont pour l'instant aucune explication à leur non promotion.

Nous invitons tous ceux qui s'interrogent à envoyer un courriel pour demander barème et classement à l'adresse suivante : promotions.enseignants@ac-bordeaux.fr.

Il faut également que ceux-là mettent en copie leur gestionnaire, et si les collègues mettent le SNETAA-FO en copie, alors ses militants pourront appuyer leur demande.

A noter que les promotions prennent effet au 01/09/2024.

Le SNETAA-FO, avec sa fédération, la FNEC-FP-FO, revendique encore et toujours l'abrogation de cette loi inique qui ne permet plus aux organisations syndicales de vérifier le bon déroulement des opérations de mobilité et de promotions.

Rappel des chiffres 2024 :

Hors classe : 147 PLP promus et 27 CPE ;

Classe exceptionnelle : 74 PLP promus et 8 CPE.

Reclassement : [voir notre document en ligne](#) sur notre site Internet.

Concernant l'avancement accéléré d'échelon, pour les collègues à l'échelon 6 ou 8, les arrêtés collectifs ont été publiés fin juin. Vous les trouverez en ligne sur notre site Internet : **27 PLP** et **7 CPE** promus.

Accueil des stagiaires

Comme chaque année, les militants du SNETAA-FO Bordeaux ont participé à l'accueil des stagiaires qui s'est déroulé pour tous les PLP sur le site de L'INSPE à Mérignac le mardi 27 août. Les stagiaires sont de moins en moins nombreux, mais beaucoup d'entre-eux sont venus nous rencontrer et nous avons pu répondre à de nombreuses questions. Nous invitons ceux qui n'ont pas eu le temps d'échanger avec les militants du syndicat des PLP à le faire dans les prochains jours, notamment à l'INSPE à Mérignac les jeudis et vendredis entre midi et 14h. A cette occasion, ils pourront récupérer notre **guide stagiaire** en version papier. **Contact stagiaires : Florence Texier (06 14 20 36 29).**



Pour cette année de stage, difficile sur plusieurs plans, il est important pour nos collègues PLP & CPE de pouvoir compter sur le SNETAA-FO notamment pour les nombreuses démarches administratives qu'ils doivent effectuer. En effet, dès ce mois de septembre, il leur faut constituer un dossier de (re)classement, puis, dès le mois de novembre ils devront formuler correctement leurs vœux pour le mouvement INTER et constituer leur dossier « mutations ». Le SNETAA-FO est leur syndicat !



Accueil des nouveaux arrivants dans les départements

L'accueil des nouveaux arrivants dans chaque département s'est déroulé le jeudi 29 août...

Nos syndicats de la FNEC-FP-FO, dont le SNETAA-FO, comme chaque année, toujours présents !



Réforme des LP

A ce jour, il faut donc considérer que la réforme des LP va continuer à se mettre en place...

Il est donc important que chacun connaisse bien les règles afin d'éviter que cette mise en place ne se fasse dans des conditions encore pires que celles qui figurent dans les textes officiels.

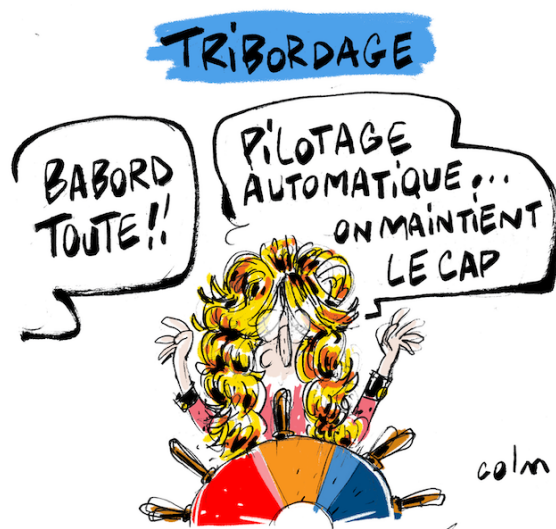
Pour vous aider, vous trouverez sur notre site Internet tous les éléments nécessaires :

- 📌 **Grilles horaires Bac Pro ;**
- 📌 **Organisation de l'année de terminale Bac Pro ;**
- 📌 **Foire aux questions.**

Et puis, n'oubliez pas aussi de vérifier que vos élèves de CAP ont bien les heures de cours obligatoires et dans les conditions prévues par les textes (dédoublings) : **Grilles horaires CAP.**

Les modalités officielles de financement des structures, options et dispositifs spécifiques sont également en ligne sur notre site Internet.

Si vous avez des doutes sur l'organisation mise en place dans votre établissement, n'hésitez pas à nous contacter.



Salaires, primes et indemnités

Vous trouverez dans l'AP de rentrée (et aussi **en ligne sur notre site Internet**), les montants des salaires, indemnités et primes (revalorisées pour certaines au 01/09/2023).

Reviennent souvent en salle des profs des questions concernant l'échelonnement des indemnités.

D'une manière pratique voici certaines réponses :

- 📌 **L'ISOE fixe**, l'indemnité de sujétion spéciale des professeurs documentaliste et l'indemnité de fonction des CPE et PsyEN (2550 € brut) est versée en 12 fois dès septembre ;
- 📌 **L'ISOE variable** pour les PP (1497 € pour les 3 prépa métiers, CAP et Bac Pro) est versée dès octobre (avec le rappel de septembre) jusqu'à août suivant inclus ;
- 📌 Les heures supplémentaires annuelles (HSA) sont versées d'octobre à juin (en 9 fois donc) ;
- 📌 **L'ISS Voie Pro** (prime CCF) d'un montant de 400 € brut/an est versé en 12 fois pour les collègues qui ont au moins 6h d'enseignement en 1^{ère} ou terminale, soit 33.33 € brut par mois.

Enfin, les IMP et HSE sont versées en fonction de leur déclaration aux services gestionnaires de paye. Cela peut donc être en 1 fois ou plusieurs sur l'année scolaire (voir avec le chef d'établissement).

La prime d'équipement informatique est de 176 € brut et est versée en janvier en principe.

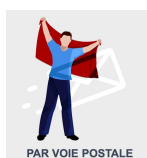
Christophe Grimaux

Brèves

Syndiquez-vous ! Nous avons besoin de vous !

Tous nos collègues de la Voie Pro, enseignants titulaires et contractuels, mais aussi AED, AESH et même responsables du bureau des entreprises qui ne sont pas encore adhérents au SNETAA-FO, sont invités à rejoindre le premier syndicat du secteur. Nous avons besoin de votre soutien ! Et le premier soutien que peut apporter un(e) collègue au SNETAA-FO, c'est son adhésion.

Adhérez et faites adhérer !



Devenir DDFPT ? :

Les enseignants éligibles désirant faire acte de candidature à la fonction de DDFPT doivent commencer par déposer un dossier afin d'obtenir une habilitation valable 3 ans. Ce dossier doit être adressé à la SRA-FPICA avant le mercredi 18 septembre 2024, uniquement sous forme numérique :

srafpica-bordeaux@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr

Voir la « Note aux S1 » du 1er juillet 2024.

Assemblées Générales de rentrée :

Comme à chaque rentrée, nous allons tenter de tenir des assemblées générales de rentrée scolaire dans chaque département (matin) et des conseils départementaux de notre syndicat (l'après-midi). Nous avons déjà les dates pour 3 départements sur 5. Ce sera le lundi 23 septembre à Bordeaux pour la Gironde, le vendredi 27 septembre à Périgueux pour la Dordogne et le jeudi 10 octobre à Bayonne pour les Pyrénées Atlantiques. Les inscriptions commenceront dans quelques jours...

Admission à la retraite - Rentrée scolaire 2025 :

Les personnels titulaires qui souhaitent cesser leur activité à partir de la rentrée scolaire de septembre 2025, doivent effectuer leur demande de retraite en ligne via le formulaire dématérialisé accessible depuis le site de l'ENSAP. Ils recevront alors une « demande de radiation des cadres » à imprimer, compléter, signer et à envoyer au Rectorat de Bordeaux avant le 21 octobre 2024. Les personnels qui désirent partir à la retraite au cours de l'année scolaire 2024/2025, et qui n'auraient pas encore effectué les démarches nécessaires sont invités à effectuer leur démarche en ligne sur le site de l'ENSAP dans les plus brefs délais. Vous pouvez retrouver la circulaire académique ainsi que ses annexes sur notre site Internet.

Congé Longue Maladie :

Les fonctionnaires de l'Etat en congé de longue maladie toucheront désormais la première année 100 % de leur traitement indiciaire et 33 % de leurs primes et indemnités (contre 100 % de leur traitement indiciaire jusqu'ici). Les deuxième et troisième années, ce sera 60 % du traitement indiciaire et des primes et indemnités (au lieu de 50 % du traitement indiciaire auparavant).

Postes à pourvoir :

Bien évidemment, il y a encore des postes non pourvus... Par exemple, il y a à 18h en Maths-Sciences au LP Jean Monnet à Libourne, 18h en Eco-Gestion GA au LP Henri Brulle à Libourne, 18h en Biotechnologie au lycée des métiers des Grands Lacs à Parentis en Born, etc.

N'hésitez pas à nous faire remonter les besoins dont vous aurez connaissance...